

Décret portant nomination d'un directeur des Archives Nationales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;
- VU la Loi n°59-16/ALD du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - Monsieur A. Serpos TIDJANI, Assistant principal de Recherches de l'I.R.A.D., est nommé Directeur des Archives Nationales, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 29 Mai 1964

Par le Président de la République,

Le Président du Conseil,
Chef du Gouvernement,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

S.-M. APITHY

pour le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Culture absent,
le Ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'intérim :

pour le Ministre des Finances,
des Affaires Economiques et du Plan
absent,
le Ministre des Travaux Publics,
chargé de l'intérim :

M. LASSISSI

I. KOUTON

Ampliations

PR	5	
PC	15	
AND	2	MFAEP 4
Ministères	9	DGF 4
MENC	4	DP + DFP .. 4
IRAD	2	Trésor ... 2
Arc. Nat.	6	JORD 1
SGG	4	
Intéressé ..	1	